

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2011 B 01068

Numéro SIREN : 530 198 498

Nom ou dénomination : IMPROVEUS

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2021 sous le numéro de dépôt 28483



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NANTERRE

**Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2021001063**

Dépôt n° : 2021/28483

Le: 05 juillet 2021

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE
REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE
L'EXERCICE.**

Devant le Tribunal de commerce de NANTERRE

Le 24 juin 2021

A LA DEMANDE DE :

SAS IMPROVEUS, Société par actions simplifiée au capital de 115.224,00 €, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 530 198 498 dont le siège social est 176 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine, prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Hicham SIPKIN, domicilié en cette qualité audit siège.

Je soussigné Monsieur Youness SIPKIN, agissant en qualité d'avocat dument mandaté par le dirigeant.

A L'HONNNEUR DE VOUS EXPOSER :

La société IMPROVEUS est une société spécialisée dans le domaine de la vente de services et de matériels informatique.

Conformément à ses statuts, la société IMPROVEUS à clôturé son exercice social le 31 décembre 2020.

Selon les dispositions de l'article L.225-100 du code de commerce, cette société devait réunir son assemblée générale ordinaire afin d'approuver les comptes, dans les six mois de la clôture de son exercice, soit avant le 30 juin 2021.

Or, la société IMPROVEUS a été lourdement impacté dans son organisation du fait de la pandémie de COVID 19.

L'organisation statutaire de la société et son fonctionnement usuel était composé de réunions physiques et de prise de décisions rapide pour les associés, et la veille comptable était hebdomadaire.

Aujourd'hui, les décisions sont prises à distances et il faut permettre aux dirigeants de réfléchir à des arbitrages comptables dans un laps de temps trop court car le personnel comptable, notamment, n'a pas le même accès aux informations.

La société ne pourra donc pas tenir son assemblée générale dans les délais légaux.

En conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 1^{er} septembre 2021 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Fait à Paris le 24 juin 2021

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.

Youness SIPKIN

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

LE PRESIDENT

Requête n° 2021001063
Affaire : SAS IMPROVEUS

ORDONNANCE

Nous, M. Jean-François MAISONOBE, agissant par délégation de M. Jacques Fineschi, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article L. 225-100 1^{er} alinéa du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au **1er septembre 2021** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 décembre 2020** de la société requérante **SAS IMPROVEUS 176 AVE CHARLES DE GAULLE 92522 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX (RCS NANTERRE 530198498)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

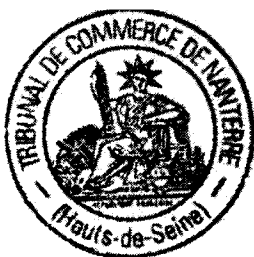
Fait à Nanterre, le (Date de la signature électronique par le Juge)



EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to be "D. Vaudry", is written to the right of the seal.

N° de rôle	2021O01063
Nom du dossier	SAS IMPROVEUS
Délivrée le	05/07/2021

Deuxième et dernière page.